



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CSFPT DU 16 MARS 2022 DÉCLARATION CGT RELATIVE AU RAPPORT « ATTRACTIVITÉ »

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Madame, Monsieur,
Chère, cher collègue,

Lors de la précédente plénière, la délégation CGT s'est longuement exprimée sur le rapport « attractivité ». Nous ne répèterons donc pas notre point de vue.

Nous soulignons cependant que, si problème d'attractivité il y a, il est lié au niveau des rémunérations et à la pauvreté des déroulements de carrière des agents encore aggravée par le PPCR et l'institution des Lignes Directrices de Gestion.

Rappelons ici que la CGT réclame un déroulement de carrière complet dans la catégorie sur une carrière moyenne permettant un doublement de la rémunération en termes réels.

Nous remarquons également que la formation professionnelle qui joue un rôle évident d'ascenseur social au sein de la FPT est totalement ignorée par le rapport. C'est logique puisque ce dernier entérine la casse du CNFPT au profit d'une généralisation de l'apprentissage. En aucun cas nous ne cautionnons les solutions à base d'individualisation des rémunérations qui sont envisagées par le rapport.

À ce titre, le récent scoop de Madame de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ne peut laisser indifférent. Pendant cinq ans, la majorité présidentielle refusait toute mesure générale pour les fonctionnaires. Annoncer le dégel du point d'indice est-ce allé dans le bon sens ?

Le jour où nous parlons d'attractivité de la Fonction publique, la réponse est évidemment : « oui ! ». Des niveaux de rémunération décents sont indispensables. Le tassement des grilles doit cesser ! Nous ne rappelons pas ici tous les chiffres sur la véritable « smicardisation » de la Fonction publique. Comme si les ultralibéraux au pouvoir voulaient punir ceux qui ont choisi la carrière publique statutaire. Comment envisager une carrière en catégorie C qui nécessite régulièrement un complément indiciaire pour rattraper le niveau du SMIC et un début de catégorie A qui se situe seulement 14% au-dessus du SMIC ?

La CGT se félicite de cette évolution de principe. Mais à condition de ne pas en rester aux principes.

Au-delà du dégel, il faut un vrai rattrapage du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui à la pompe, les automobilistes se braquent eux-mêmes en actionnant le pistolet. Se chauffer fut problématique cet hiver. La demande n'a rien de somptuaire quand la rémunération moyenne reste inférieure, à la Fonction publique territoriale, à 2000 euros.

Pour la revalorisation de ce point d'indice, nous refusons d'attendre les échéances électorales. Nous demandons une hausse de 10% comme mesure de rattrapage de notre pouvoir d'achat bloqué depuis une décennie. Des négociations salariales doivent s'ouvrir immédiatement. Cette hausse ne saurait exclure bien évidemment nos collègues contractuels en attendant leur titularisation. Évidemment, cette perspective déstabilisera certains budgets locaux. Pas tous, car les politiques de masse salariale résultent de choix. En zone défavorisée, l'argent des collectivités relaie le désengagement de l'État...

C'est le cas pour les transports, la santé, le logement, l'enseignement supérieur... La liste est bien trop longue pour qu'elle soit complète !

Des conditions de rémunération décentes pour les agents impliquent une réforme du financement des collectivités locales. Elles impliquent, également, le plein rétablissement de la DGF et la liberté pour les dépenses de fonctionnement des collectivités et leurs établissements publics.

Agissons ensemble, employeurs et agents pour mettre fin aux honteux contrats de Cahors !